

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson | Numéro de permis 2019675 | Date d'inspection Le 04 avril 2022 | |
| Nom de l'établissement Pré-Maternelle La Girouette | | Numéro de téléphone (506) 358-1183 | |
| Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Ratio n'a pas été pris puisque la pré-maternelle n'est pas en fonction

Dossier enfant: document prêt a accueillir les enfants

La prématernelle est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour la Covid-19.

La prématernelle est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB et est maintenant prêt a accueillir les enfants. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 décembre 2021

Date

original signé par
Sonia Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 décembre 2021

Date